

Le testament Prophétique

Louanges à Allah.

Il est rapporté dans un long hadith du Prophète ﷺ ou Il était assis avec les compagnons pour leur donner quelques recommandations sur la préservation de la religion. Il demanda lequel d'entre eux voudrait retenir certaines informations. Parmi eux, Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui) se proposa, le Prophète ﷺ prit alors sa main puis plia les doigts du compagnon un à un en prononçant les recommandations :

﴿ **Crains les interdits d'Allah tu seras le plus pieux des hommes,**

- ✓ **Préserve Allah tu seras le plus riche des hommes,**
- ✓ **soit bon avec ton voisin, cela fait partie de la foi**
- ✓ **Aime pour les gens ce que tu aimes pour toi-même, c'est là la religion de l'islam**
- ✓ **n'exagère pas trop dans les rires, car le fait de trop rire entraine la mort du cœur.** ﴿ (Hadith authentique)

Ce hadith est rapporté par le noble compagnon Abou Hourayra (qu'Allah soit satisfait de lui) qui est resté quatre années avec le Prophète ﷺ ; il lui a fait une invocation afin qu'il comprenne la religion. Il a retenu plus de 5000 hadiths bien qu'il n'est vécu à ses côtés que peu de temps.

Lorsque le Prophète conseillait ses compagnons c'était toujours pour une vie plus facile dans ce monde et un bienfait dans l'au-delà, quelque chose de bénéfique pour eux, améliorer leurs états ; ici la première exhortation est sur le fait de s'éloigner des interdits d'Allah, ce que Allah a rendu illicite. Dans le licite se trouve une vie heureuse et dans les interdits tout ce qui peut nuire à soi-même ou à l'ensemble de la société, les deux étant bien sûr sous la sagesse d'Allah. Il se peut que l'on saisisse cette sagesse ou qu'elle échappe à notre compréhension.

L'attitude du musulman fasse à la loi d'Allah est de l'accepter même s'il ne comprend pas la sagesse qui se cache derrière, car le musulman doit s'en remettre à Allah qui est « *al Hakim* » (Le Sage) qui à l'attribut de sagesse, cette sagesse est parfaite, alors que l'homme est faible et il ne comprend que ce dont Allah lui a facilité comme compréhension.

Dans les interdictions d'Allah, il y a celles qui se rapportent à la croyance comme Il dit dans Son Livre

﴿ **Dis : « Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit : ne Lui associez rien ; [...]**﴾

Il y a celles qui concerne les rapports entre les gens comme dit Allah : ﴿ **Dis : « Mon Seigneur n'a interdit que les turpitudes (les grands péchés), tant apparentes que secrètes, de même que le péché, l'agression sans droit et d'associer à Allah ce dont Il n'a fait descendre aucune preuve, et de dire sur Allah ce que vous ne savez pas.** »﴾

Parmi eux, les interdits liés à la nourriture : ﴿ **Dis : « Dans ce qui m'a été révélé, je ne trouve d'interdit, à aucun mangeur d'en manger, que la bête (trouvée morte, ou le sang qu'on a fait couler, ou la chair de porc -car c'est une souillure- ou ce qui, par perversité, a été sacrifié à autre qu'Allah » ...**﴾ ou aux boissons alcoolisés, ou l'usure comme le dit Allah ﴿ **Allah a permis le commerce et rendu illicite l'usure**﴾. Le péché de prendre de l'argent de l'intérêt n'est pas une mince affaire, que cela soit pour une maison, une voiture ou quelques biens que ce soit. La menace de celui qui tombe dans ce péché est un châtement qu'aucun d'entre vous ne voudrait subir.

Malgré cela certains prennent les menaces d'Allah et son Prophète à la légère.

Où se trouve ton amour pour le Prophète si tu ne portes pas d'importance à sa parole ?

Le Prophète ﷺ a dit : « **je vous ai laissé deux choses, si vous vous y accroché vous ne vous égarez pas : Le Coran et ma sounna** » ce hadith montre et prouve que la sounna viens compléter la parole d'Allah et beaucoup de hadiths sont rapportés pour confirmer la parole d'Allah.